



# Indice du contenu des Objectifs de développement durable pour BCE, 2017

Il existe de nombreuses directives volontaires pour la communication d'informations sur la durabilité des entreprises. L'indice ci-dessous se rapporte aux éléments que les Objectifs de développement durable (ODD) a suggéré de divulguer. Bell appuie le développement et l'évolution de ces normes et cherche à rapporter sur des sujets qui correspondent à notre modèle d'affaires et à notre réalité d'entreprise.

Dans certains cas, les indicateurs suggérés par les lignes directrices ne sont pas applicables, ou l'information est considérée comme concurrentielle et n'est donc pas divulguée. Au fur et à mesure que les lignes directrices évoluent, nos rapports sur les sujets abordés le seront également.



## Documents et sites Web référencés :

Rapport de responsabilité d'entreprise  
Rapport annuel  
Fiches d'information  
Code de conduite  
Code de conduite des fournisseurs  
Site Web de gouvernance

<http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information>  
<http://www.bce.ca/investisseurs/rapports-financiers/annuels>  
<http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information>  
<http://www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite>  
<http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information>  
<http://www.bce.ca/gouvernance/gouvernance-entreprise>



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
1 Pas de pauvreté	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Bien que Bell offre des emplois hautement rémunérés et bien rémunérés, nos programmes ne visent pas directement à atténuer la pauvreté.	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 23, 36-37
2 Faim « zéro »	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Les produits et services de Bell contribuent à 2 cibles pour cet objectif: 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 72
3 Bonne santé et bien être	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Le programme de santé mentale Bell Cause pour la cause contribue à 1 cible pour cet objectif: 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 31, 56-60



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
4 Éducation de qualité	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Les programmes d'apprentissage et de perfectionnement de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 33-34, 63, 72
5 Égalité entre les sexes	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Les programmes de diversité et de leadership de Bell contribuent à 2 cibles pour cet objectif: 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité  Les produits et services de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 5.B Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 24, 27-29, 68-73
6 Eau propre et assainissement	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible pour cet objectif: 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Fiche d'information sur l'eau



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
7 Énergie propre et d'un coût abordable	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Bien que Bell participe à des initiatives de réduction d'énergie et appuie le développement de l'énergie renouvelable et des technologies connexes, Bell n'est pas un acteur de l'industrie de l'énergie.	
8 Travail décent et croissance économique	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	<p>Bell offre des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés, contribuant ainsi à 2 objectifs liés à cet objectif:</p> <p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>Le programme d'approvisionnement responsable de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p> <p>Le Code de conduite des fournisseurs de Bell traite du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, en contribuant à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</p> <p>Les programmes de santé et de sécurité au travail de Bell contribuent à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>	<p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 23, 36-37</p> <p>Fiche d'information sur l'approvisionnement responsable</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, 92-93</p> <p>Code de conduite des fournisseurs</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 38-40</p>



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
9 Industrie, innovation et infrastructure	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	La participation de Bell à la superrappe de l'intelligence artificielle et l'investissement dans la R&D contribuent à 1 cible lié à cet objectif: 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 72-73
10 Inégalités réduites	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Le Code de conduite et le programme de gouvernance de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Code de conduite Site Web de gouvernance Code de conduite des fournisseurs
11 Villes et communautés durables	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif: 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 92-93 Fiche d'information sur les déchets



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
12 Consommation et production responsables	Établir des modes de consommation et de production durables	<p>Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif: 12.5</p> <p>D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> <p>Bell rapporte sur la performance sociale et environnementale depuis les années 1990 et nos rapports contribuent à 1 cible lié à cet objectif: 12.6</p> <p>Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité</p>	<p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 92-93</p> <p>Fiche d'information sur les déchets</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise</p>
13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Bien que Bell participe à des initiatives visant à réduire, à atténuer ou à s'adapter aux effets du changement climatique, les cibles et les indicateurs de cet objectif mettent l'accent sur les gouvernements nationaux.	
14 Vie aquatique	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Les cibles et les indicateurs de cet objectif sont axés sur les industries maritimes.	



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
15 Vie terrestre	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Le programme de protection de la biodiversité de Bell contribue à 2 cibles pour cet objectif: 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts des zones humides des montagnes et des zones arides conformément aux obligations découlant des accords internationaux 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Fiche d'information sur la biodiversité
16 Paix, justice et institutions efficaces	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Le Code de conduite et le programme de gouvernance de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Code de conduite Site Web de gouvernance



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	Partenariats pour la réalisation des objectifs	<p>Bien que Bell n'opère pas dans les pays les moins développés, Bell contribue au développement des régions sous-développées du Canada, comme les régions rurales et le Grand Nord, en lien avec 2 cibles liés à cet objectif:</p> <p>17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord</p> <p>17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications</p> <p>Bell appuie les efforts de collaboration visant à améliorer le rendement collectif des ODD. Nous participons à de nombreux groupes de travail, contribuant à 1 cible liée à cet objectif:</p> <p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>	<p>Rapport annuel, p. 4</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 69</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 5, 15, 79</p> <p>Présentation des enjeux pertinents</p>